



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080083

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

OPAH Centre Historique. 1-3, rue St François, 32, rue de Grassi, 51/53, rue Bouquière. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

M. Mme TOULOUSE Jean, propriétaires de l'immeuble sis 1-3, rue St François à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble composé de 6 logements dont 2 vacants en 3 logements dont 1 de type 2 en loyer PST et 1 de type 4 en loyer conventionné.

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001410.

Logement PST :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 301 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 771 €

Aide de la CUB 10% : 3 530 €

Aide de la Ville au propriétaire : $35\,301 \text{ €} \times 10\% = 3\,530 \text{ €}$

Logement conventionné :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 58 144 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 40 700 €

Aide de la CUB 10% : 5 814 €

Aide de la Ville au propriétaire : $58\,144 \text{ €} \times 10\% = 5\,814 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. Mme TOULOUSE Jean une participation d'un montant de 9 344 € pour la Ville de Bordeaux

Mme POINTET Muriel, propriétaire de l'immeuble sis 32, rue de Grassi à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration d'un l'immeuble composé d'un commerce et 10 logements (dont 3 vacants) en 6 logements dont 3 en loyer PST (1 Studio et 2 T2) et 3 en loyer conventionné (1 T2 et 2 T3).

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001307.

Logements PST :

Logement n°2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 21 530 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 377€

Aide de la CUB 10% : 2 153 €

Aide de la Ville au propriétaire : $21\,530 \text{ €} \times 10\% = 2\,153 \text{ €}$

Logement n°5 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 31 577 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 420 €

Aide de la CUB 10% : 3 158 €

Aide de la Ville au propriétaire : $31\,577 \text{ €} \times 10\% = 3\,158 \text{ €}$

Logement n°4 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29 424 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 482 €

Aide de la CUB 10% : 2 942 €

Aide de la Ville au propriétaire : $29\,424 \text{ €} \times 10\% = 2\,942 \text{ €}$

Logements conventionnés :

Logement n°1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 448 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 114 €

Aide de la CUB 10% : 3 445 €

Aide de la Ville au propriétaire : $34\,448 \text{ €} \times 10\% = 3\,445 \text{ €}$

Logement n°3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 47 366 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 33 156 €

Aide de la CUB 10% : 4 737 €

Aide de la Ville au propriétaire : $47\,366 \text{ €} \times 10\% = 4\,737 \text{ €}$

Logement n°6 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 49 519 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 663 €

Aide de la CUB 10% : 4 952 €

Aide de la Ville au propriétaire : $49\,519 \text{ €} \times 10\% = 4\,952 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mme POINTET Muriel une participation d'un montant de 21 387 € pour la Ville de Bordeaux

M. SANCHEZ André, copropriétaire de l'immeuble sis 51/53, rue Bouquière à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 9 logements et un commerce en 6 logements dont un de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 septembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000790.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 75 811 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 53 068 €

Aide de la CUB 10% : 7 581 €

Aide de la Ville au propriétaire : $75\,811 \text{ €} \times 10\% = 7\,581 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. SANCHEZ André une participation d'un montant de 7 581 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

